

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Septembre 1999

Québec, le 22 septembre 1999

Monsieur Christian Muckle
Directeur des études
Cégep de Sorel-Tracy
3000, boul. de la Mairie
Tracy (Québec) J3R 5B9

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme *Techniques administratives*

Monsieur le Directeur,

Lors de sa réunion du 22 septembre 1999, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance du suivi apporté par votre Collège au rapport d'évaluation du programme *Techniques administratives* 410.12 (DEC).

Dans ce rapport d'évaluation, la Commission concluait que le programme *Techniques administratives* du Cégep de Sorel-Tracy présentait des difficultés qui pouvaient en affecter la qualité. Aussi, la Commission avait-elle formulé cinq recommandations touchant l'établissement de liens avec le marché du travail, la mise en place de mécanismes favorisant le développement d'une vision commune du programme chez tous les enseignants visés, le rehaussement de la charge de travail des étudiants, l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* et l'actualisation de la *Politique départementale d'évaluation des apprentissages (PDEA)*, et, enfin, l'établissement d'un contexte favorisant la concertation nécessaire au développement de l'approche programme.

Le suivi qu'a apporté votre Collège aux recommandations de la Commission rend compte des actions qu'il a entreprises pour rehausser la qualité de sa mise en œuvre du programme *Techniques administratives*. Les professeurs ayant modifié leurs plans de cours et révisé leurs instruments et critères d'évaluation, la Commission considère satisfaisants les moyens que votre Collège a pris pour rehausser le niveau des exigences dans la charge de travail imposée aux élèves.

Toutefois, dans le cas des autres recommandations, l'état des travaux n'est pas encore assez avancé pour conclure que tous les problèmes observés lors de l'évaluation du programme sont entièrement résolus. La Commission constate, néanmoins, que le

Collège s'emploie à les résoudre. Le Collège entend mettre sur pied un comité aviseur, ce qui lui permettra de mieux connaître les besoins des employeurs et de pouvoir apporter régulièrement, à son offre de formation, les ajustements qui conviennent aux exigences du marché du travail. Il a élaboré un profil du diplômé qu'il lui reste à faire valider par le comité aviseur qu'il formera. Le Collège a entrepris des travaux d'élaboration ou de révision d'une *Politique de gestion des programmes* et de politiques connexes (dont sa *PIEA*). À la suite de ces travaux, il lui restera à veiller à l'actualisation de la *PDEA* et à l'application de sa *PIEA*.

Même si les travaux qui ont porté sur la définition du profil du diplômé et sur l'élaboration de l'épreuve synthèse participent au développement d'une vision commune du programme, des progrès plus importants doivent être accomplis en ce qui a trait à la mise en place de mécanismes qui permettent le développement d'une véritable vision commune du programme chez tous les enseignants et d'une réelle concertation, et qui en garantissent la continuité.

Compte tenu du fait que les suites que le Collège doit donner aux recommandations de la Commission ne sont pas, sauf pour un cas, terminées, la Commission s'attend à ce que le Collège lui fasse rapport, d'ici la fin de la présente année scolaire, des actions qu'il aura prises lorsqu'il aura réalisé les améliorations qu'il a entrepris d'apporter à son programme *Techniques administratives*.

Outre les recommandations qu'elle adressait au Collège, la Commission lui faisait des suggestions concernant notamment la consultation des employeurs et des diplômés lorsque des décisions seraient prises au sujet de l'offre de formation, l'intégration de l'outil informatique dans les cours et l'établissement d'un meilleur équilibre entre la formation théorique et la formation pratique, l'élaboration du plan triennal de perfectionnement, et enfin, la rigueur des évaluations. La Commission prend note des différentes actions entreprises par le Collège en vue d'améliorer les aspects de la mise en œuvre du programme *Techniques administratives* touchés par ces suggestions.

La Commission apprécie le soin qu'apporte le Cégep de Sorel-Tracy à rehausser la qualité de son programme et le souci qu'il a de dispenser à ses étudiants un enseignement qui favorise leur réussite.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le président,

Jacques L'Écuyer